

COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE

Courbevoie, le 7 Juillet 2017

Destinataires:

Présidents(es) des clubs affiliés des Hauts-de-Seine

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Vendredi 29 Septembre 2017 à 19 h 30 Gymnase Jean Blot 21 rue Pierre Brossolette 92400 Courbevoie

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Octobre 2016 ;
- Rapport moral du Président ;
- Examen et approbation des comptes 2016 2017 ;
- Rapport du vérificateur des comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Vote du budget 2017 2018 ;
- Quitus trésorier ;
- Rapport des commissions sur la saison 2016-2017 et présentation de la saison 2017-2018 ;
- Questions diverses : elles doivent être adressées par écrit, 8 jours au moins avant la date de l'assemblée générale au siège de la Ligue.

Peuvent participer à l'assemblée générale, les représentants des associations affiliées, ayant acquitté pour l'année sportive en cours la cotisation annuelle établie par la Ligue Régionale d'Ile de France.

Vous trouverez ci-joint un pouvoir pour les Présidents qui souhaitent se faire représenter par un membre de leur club.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, les Présidents(es), à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de la Ligue des Hauts-de-Seine Jean PERBAL

BUDGET PREVISIONNEL COMITE DEPARTEMENTAL DU 92 - 2018 / 2019

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
I. Charges directes affectées à		I. Ressources directes affectées à	
'action		l'action	
60 - Achat	23311	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises PASSEPORTS COMPETITION	14165
Prestations de services	23311		
Achats matières et fournitures		74 - Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		État: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	5300	- CNDS	8733
Locations immobilières et immobilières	4520	ž	
Entretien et réparation		-	
Assurance	300	Région(s)	
Documentation	480	-	
Divers		2	
62 - Autres services extérieurs	39000	Département(s)	25797
Rémunérations intermédiaires et honoraires	21265	-	
Publicité, publication		Commune(s)	
Déplacements, missions	17735	FFKDA	25785
Services bancaires, autres		i.	
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (à détailler)	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		•	
64 - Charges de personnels	32383	Fonds européens	
Rémunération des personnels	25664	CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales	6719	Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnels			
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations PASSAGES GRADES + COTISATIONS FEDERALES + DIF	27214
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements	1700	78 - Reports (ressources non utilisées d'opérations antérieures)	
Total des charges directes (I)	101694	Total des produits directs (I)	101694
II. Charges indirectes affectées à l'action		II. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des charges indirectes (II)	0	Total des produits indirects (II)	0
TOTAL (I + II)	101694	TOTAL (I + II)	101694



COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Association dont le siège social est sis 21 rue Pierre Brossolette 92400 Courbevoie Immatriculée au SIRET N° 422 752 808 00044 Code APE/NAF 9312Z

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER SAISON 2016 - 2017

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous allons réunir en Assemblée Générale les présidents des clubs de karaté des Hauts de Seine afin, d'une part de rendre compte de la situation financière du Comité Départemental des Hauts de Seine de Karaté et de ses disciplines associées et de son activité durant l'exercice clos au 31 Août 2017 et, d'autre part, de soumettre à son approbation les comptes annuels dudit exercice donner quitus au Trésorier.

Nous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux au siège du Comité.

I - ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA LIGUE AU COURS DE L'EXERCICE

Il convient de noter que cet exercice concerne la période allant du 1er Septembre 2016 au 31 Août 201. Le bureau, réélu en Juillet 2016, est intervenu pendant la période entière de cet exercice.

Le trésorier constate que l'ensemble des pièces et justificatifs ont été communiqués et chaque dépense justifiée par des factures et fiches d'intervention.

L'exercice s'est traduit par la poursuite de son activité principale, au maintien et au développement du karaté et de ses disciplines associées dans le département des Hauts de Seine et par la confirmation de la remise à niveau de la trésorerie

.../..

Cet exercice peut être qualifié par la poursuite de la rigueur et le développement de projets.

L'ensemble des dépenses a été consacré à son activité principale qui est notamment de maintenir et développer les compétitions (élite, honneur, challenge 92, tournoi des 36 communes, challenge Berger), d'assurer la journée du Samouraï, les entraînements élites de la commission sportive, l'école de formation, le passage des grades, l'école d'arbitrage.

Fort d'une relation de confiance avec l'équipe du CNDS, nous avons donc pu compter sur cet exercice d'une subvention.

Le Conseil Général nous a fortement appuyé en nous délivrant une subvention de fonctionnement ainsi qu'une subvention pour les manifestations sportives départementales totalisant une subvention globale comptable de 25 073 €.

La Fédération Française de Karaté nous a versé la somme de 23708 € + 531,40 € en aides diverses soit un total de 24 239 €.

Les autres produits d'exploitation (vente de passeports, cotisations clubs, ...) ont progressé. Par contre, nous avons le souci de constater qu'un certain nombre de clubs ne sont pas à jour de leur cotisation

Les recettes des passages de grades permettent quant à elles d'apporter de la trésorerie du Comité et reste bénéficiaire.

Par ailleurs, il est à regretter l'absence de recettes exceptionnelles liées au sponsoring.

Pour cet exercice, les recettes s'élèvent à 101 694,80 €.

Concernant les dépenses, elles ont fait l'objet d'une baisse due à différentes mesures de réduction des coûts pour les compétitions. Elles sont de 96 898,11 €.

L'ensemble des activités a été développé, grâce à des investissements humains et avec un maintien des dépenses notamment, grâce à la rigueur du Bureau Directeur, à l'absence de loyer sur le site de Courbevoie, la gestion du stock des trophées et médailles qui s'est poursuivi, aux restrictions sur les compétitions (repas, arbitres, médecins, ...)

Les budgets et les dépenses ont eu pour conséquence la diminution des charges d'exploitation de 120 968 € en N-1 à 96 898 € en N. Le résultat en découlant s'est soldé par un excédent de 4 796 € en résultat d'exploitation.

Les fonds propres de l'association sont de - 12 287 €.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Les objectifs pour l'exercice 2018 – 2019 sont pour l'équipe, notamment composée du Bureau et du Comité Directeur, de développer l'ensemble des commissions, de déléguer des missions précises à des bénévoles et surtout de maintenir toutes dépenses superflues, afin que l'association puisse se consacrer à son objectif principal à savoir le développement du KARATE et des DISCIPLINES ASSOCIEES pour le compte des licenciés.

L'année 2018 - 2019 poursuivra ses missions :

- 1. Sélection au Championnat de France par les compétitions Elite et Honneur, et autres :
- 2. L'activité et le développement de la commission Enfants et la découverte du karaté ;
- 3. L'activité et la progression de maintien et recherche de futur champion ;
- 4. L'activité et le développement de l'entraînement Elite des cadets, juniors, seniors :
- 5. L'activité et le développement de l'entraînement Elite des pupilles, benjamins, minimes :
- 6. Les stages et compétitions du Karaté Contact et autres disciplines associées ;
- 7. Les stages de formation des professeurs pour accueillir des personnes ayant un Handicap ;
- 8. Les stages Martiaux destinés au public féminin ;
- 9. Les stages de experts fédéraux et sportifs ;
- 10. Les passages de grades ;
- 11. La formation des jurys et des candidats pour les passages de grades ;
- 12. L'Ecole de Formation des enseignants;
- 13. Les stages de formation des arbitres ;
- 14. La poursuite de l'Ecole d'arbitrage.

II - RESULTATS - AFFECTATION

Nous vous précisons tout d'abord que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Au cours de l'exercice clos le 31 Août 2017, les produits d'exploitation ont baissé de 101 963 € contre 102 446 € en N-1.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 96 765 € contre 120 860 € en N-1.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à un excédent de 4 796 €

L'exercice clos le 31 Août 2017 se traduit par un excédent de 4 796 € pour un excédent en N-1 de 5 138 €.

Le Trésorier remercie l'ensemble des commissions pour avoir compris l'importance de la gravité financière dans laquelle la Ligue était en 2012 et avoir fait les efforts nécessaires depuis cinq ans à son rétablissement financier. Le Trésorier précise que la situation est rétablie. Cependant, il est à noter que les subventions étatiques représentent 37 % de nos recettes et qu'une forte diminution peut remettre en cause cet équilibre après une période d'une année d'exploitation.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons à l'assemblée générale de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un excédent de 4 796 €.

Nous proposons de bien vouloir décider d'affecter cet excédent sur le compte "report à nouveau".

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LE TRESORIER
Gabriel GOETTELMANN



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE DES HAUTS DE SEINE 29/09/2017 19h45 GYMNASE JEAN BLOT SALLE DU FOYER CENTRAL 21, rue Pierre Brossolette 92400 COURBEVOIE

Procès-Verbal

Sur convocation de Jean PERBAL, Président du comité départemental des Hauts-de-Seine, les présidents des clubs des Hauts-de-Seine et ses mandataires, les membres du comité directeur et de l'équipe technique se sont réunis lors de l'Assemblée Générale.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les membres présents à leur entrée en séance et qui demeure annexée au procès verbal.

Etaient présents ou représentés : 20 Clubs.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2016 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT:

La Fédération compte 256 000 licenciés à la fin de la saison 2016-2017.

La saison 2016-2017 s'est achevée avec 6857 licenciés répartis sur 150 clubs, dans la ligue des Hauts-de-Seine, contre 6840 licenciés répartis sur 130 clubs sur la saison 2015-2016. Soit 17 licenciés et 20 clubs de plus.

Le président insiste sur le fait que ces résultats sont importants pour les subventions.

Suite à une distribution de documents, le président résume, à l'assemblée des présidents et professeurs de club, la réunion des présidents de ligue :

- AMIEL Isabelle, licencié dans les Hauts-de-Seine est nommée experte Nanbudo.
- Un stage d'expert gratuit pour les licenciés est organisé par le département et subventionné par la fédération.
 - D'autres stages d'experts sont organisés et payant 10 euros.
 - → Le département reste ouvert à toutes propositions pour organiser des stages avec des experts de la liste officielle fédérale que ce soit à vocation traditionnelle ou sportive.
- Dominique CHARRE est nommé DTN de la FFK.
- Trois combattants par pays seront sélectionnés. Un système de ranking sera mis en place.
- On ne peut pas refuser une personne à un passage de grades.
- Les comités départementaux ont pouvoir de faire passer les grades du 1er au 4ème dan.
- Le prix du passage de grade passe à 50 euros.
- Le 5^{ème} dan se fera au niveau de la région.
- Le DIF sera organisé au niveau de la région.
 - → Les inscriptions seront envoyées à la région lle-de-France.
 - → Le DIF commencera en février 2018.
 - Les anciens responsables de formation des départements ont la prérogative pour former sur leur département à condition d'être en auto-entrepreneur et sous la tutelle du responsable de la région lle-de-France.
 - → Le DAF et l'AFA restera à la charge du département, la première formation aura lieu le 28-29 octobre 2017 à Courbevoie.
 - → Le DAF est une passerelle pour le DIF.
 - → Pour le DAF, un travail individuel sera demandé à la maison (environ 10h).
- Le département a choisi de garder une cotisation club de 150 euros
 - → Iln'y a donc pas d'augmentations.
- Le prix des compétitions a été harmonisé sur l'Ile-de-France
 - → 3 euros pour les individuels et 8 euros pour les équipes.
- Les changements de catégories doivent être annoncés 5 jours à l'avance.
- La compétition du 20-21 janvier 2018 va être déplacée.

Le Plessis Robinson et Villeneuve-la-Garenne sont fortement remerciés pour les gymnases fournis au département.

Le Directeur technique départemental, monsieur CLERGET, prend la parole :

- Explication de l'intérêt du suivi des différents projets du département des Hauts-de-Seine :
 - → La convention d'objectif doit être envoyée fin janvier à la Fédération avec les objectifs, projets et plans d'action du département.
 - → Le rapport annuel, envoyé en fin de saison, donnera lieu à une subvention fédérale.

EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES 2016-2017:

Monsieur GOETTELMANN Gabriel, trésorier du département des Hauts-de-Seine, et monsieur PERBAL Jean, président du département des Hauts-de-Seine, présentent la comptabilité de la saison 2016-2017 et commente les lignes du bilan, du compte de résultats et de la compta.

- Au 31 aout, le département est à -5K euros.
- En septembre, la subvention du Conseil Général, de 25K, remet le département dans le positif.
- Le département a dans l'obligation de demander régulièrement une autorisation de découvert.
 - → Pour les banques, les associations n'ont pas de découverts.
- Le département a un résultat comptable positif de 4796 euros qui permet de continuer à réduire le découvert d'origine.
 - → Par exemple : la diminution des 2 jours de compétition a aidé à réduire le découvert.

Les comptes de la saison 2016-2017 arrêtés au 31/08/2017 sont adoptés à l'unanimité.

Le quitus est donné au trésorier à l'unanimité.

£ ...

RAPPORT DU VERIFICATEUR DES COMPTES:

L'expert-comptable n'étant pas présent, monsieur PERBAL Jean, président du département du Hautsde-Seine, effectue la lecture du rapport.

L'exercice comptable de la saison 2016-2017 de la ligue des Hauts-de-Seine va du 1er septembre 2016 au 31 aout 2017.

L'expert-comptable tient à noter que les comptes sont très bien tenus.

L'expert-comptable délivre l'attestation à la ligue suite à la vérification des comptes.

Le rapport de l'expert-comptable est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT:

Le budget de la ligue des Hauts-de-Seine, pour la saison 2016-2017 a été affecté, aux différentes commissions, par le bureau et le directeur technique de la ligue, monsieur CLERGET.

Le budget est prévisionnel.

Affectation du résultat adopté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2017-2018:

Monsieur PERBAL présente le budget 2017-2018.

Le budget passe de 102 454 euros à 101 694 euros.

Le budget est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS SUR LA SAISON 2016-2017 ET PRESENTATION DE LA SAISON 2017-2018 :

Directeur technique départemental, monsieur Jean-Luc CLERGET.

Monsieur Jean-Luc CLERGET présente son rapport annuel, remis à la fédération.

Il tient à noter que chaque responsable de commission a joué son rôle mais qu'il doit régulièrement relancer certains responsables pour obtenir leur rapport.

Interviennent alors les responsables des commissions ou leurs suppléants.

a) Arbitrage

- Le nombre de jours d'arbitrage a diminué :
 - → ce qui augmente la durée sur une journée
 - → des catégories ont pu être regroupées
 - → la possibilité des formations diminue (stages et examens)
 - → impression de baisse de niveau par rapport à la saison précédente
- Examen d'arbitre national : 3 réussites sur 4 candidats présentés.
- Youcef MEZAHEM a réussi le titre de juge international kumite.
- Un jeune arbitre, Cédric, a fini 1^{er} en Kata.
- Un tiers des arbitres sont de jeunes arbitres ou des stagiaires.
- Cette saison il y a eu moins de temps mort que les années précédentes grâce à l'informatique.
- Trois arbitres ont décidé de rejoindre la commission sportive.
- Les arbitres nationaux doivent prioriser le niveau national des styles quand il y a chevauchement du calendrier national et départemental.
- Compétitions du 11 et 12 février :
 - → Compétition à cheval avec une coupe Wado ryu.
 - → Monsieur Bavarois a convoqué assez d'arbitres nationaux pour palier à ce chevauchement de date.
 - → Bonne gestion de la compétition par monsieur Daoud.
- Beaucoup de retours d'arbitres non indemnisés aussi rapidement que les saisons précédentes :
 - → Une des causes est due à la trésorerie du département et au manque de R.I.B.

b) Ecole régional des cadres

- Le DAF et l'AFA restent au niveau départemental avec un contenu modifié.
- Le DIF se fera au niveau départemental mais avec un pilotage de l'Île de France.
- C'est le responsable Ile de France qui nommera les responsables de département.
- Cette saison, les 23 stagiaires ont obtenu leur diplôme sur les Hauts-de-Seine.

c) Entraînements Elite et Enfants

- Le département est passé de 10 entraînements Elites à 3 mais les résultats sont meilleurs que les saisons précédentes.
 - → Le rythme d'entraînement ne changera pas pour la saison prochaine.
- 6 1 ères places en Ile de France.

- 11^{er} chez les pupilles au niveau national.
- 2 champions de coupe de France chez les benjamins.
- 3 3^{èmes} places et 3 5^{èmes} places au niveau national pour les minimes.
- Championnat de France des équipes : les garçons perdent au 2^{ème} tour, les filles au 1^{er} tour.

d) Informatique et Web

- Le nouveau site est opérationnel et fonctionne bien.
- Des statistiques vont être ajoutées (sur les passages de grades, le nombre de ceintures noires...)
- Une liste de clubs va être ajoutée.
- Les licenciés du département montrent une satisfaction générale de la gestion du site.
- Facebook a dépassé les 500 « J'aime ».

e) Commission féminine et Body Karaté

- Aucune commission à ce jour malgré un appel à candidature.

f) Kobudo sportif

- Anciennement Genbudo
- La création d'une commission est en projet.

g) WUSHU

£.....

- Les passages de grade s'effectueront en zone nord.

h) Commission Karate Justu

- Un stage a été organisé avec Bernard Bilicki (Karaté défense)
 - → 30 stagiaires malgré une communication tardive.

i) Commission des grades

- La problématique pour constituer une équipe stable est toujours présente.
 - → 7 nouveaux juges
 - → Pas de jury stable en krav maga (le transfert du passage de grade au niveau Ile de France est en cours de réflexion)
 - → Une communication sera effectuée pour les nouveaux juges
- Il y a eu autant de candidats que l'année passée.
- Il y a un financement fédéral effectué un an sur deux pour un expert aux grades.
 - → Il y aura un expert pour la saison 2017-2018

j) Commission Nihon taï jutsu

- 85 enfants présents lors de la compétition.
 - → 0 euro de dépense.
- Objectif de fédérer le Nihon taï jutsu et le Taï jutsu.
- Plus de 250 stagiaires au stage de l'INSEP
- Il existe 4 à 5 clubs sur les Hauts-de-Seine (150 à 200 adhérents)
- Objectif de réaliser un stage découverte

k) Commission Full Contact - Karate Contact

- Entraînements réguliers à Garche, Issy-les-Moulineaux et Suresnes.
- Francis Plana est en charge du planning
 - → Un planning prévisionnel est demandé pour réaliser une communication.
- Les stages sont gratuits pour développer la discipline.
- Le 10 juin a eu lieu une compétition de light contact.
- Passages de grade : manque de juges.

Commission Compétition

- Le Challenge des Hauts-de-Seine aura lieu à Nanterre.
 - → Peu de places de parking
 - → L'installation se réalisera le matin

QUESTIONS DIVERSES:

Aucunes n'a été adressées par écrit.

MOT DE FIN DU PRESIDENT:

Monsieur Jean PERBAL, Président de la ligue des Hauts-de-Seine, tient à remercier les membres du comité directeur et des équipes techniques pour leur sérieux et la qualité de leur travail pour la saison écoulée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h05.

Le Président

21 Rue Pierre Brossolette

Le secrétaire

Article 42 alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965 :

« Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les membres des associations opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la publication à la préfecture desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Président dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le président des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa. »